

3

3

OCAPROCE INTERNATIONAL

**14eme Session du Conseil des Droits de l'Homme
31 Mai – 18 Juin 2010 au Palais des Nations
à Genève**

**DECLARATION de OCAPROCE International
Sur l'UPR-Reports pour le Qatar**

**Présentation par: Micheline Makou Djouma
Représentante principale auprès de l'Office des Nations Unies**

Genève le 8 juin 2010

Monsieur le Président,

Au nom de mon Organisation, je souhaite la bienvenue à M. le Ministre Qatarien ainsi qu'à la délégation qui l'accompagne.

OCAPROCE a examiné attentivement les trois rapports ayant trait à l'Examen Périodique Universel du Qatar, ainsi que le Compte rendu de la TROIKA. Nous nous réjouissons de tous les résultats positifs constatés dans lesdits rapports.

Le Qatar ne cesse de déployer des efforts pour promouvoir les Droits humains des femmes et à faire en sorte que le statut social de celles-ci soit en rapport avec son éminent rôle social. Comme l'a bien souligné le Rapport de Synthèse du Groupe de Travail, chargé de soumettre, le compte-rendu final à l'appréciation du Conseil, le Qatar envisage d'adhérer au Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi qu'au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

OCAPROCE se réjouit de tous les engagements pris par le Qatar dans ces dits rapports, et l'encourage à poursuivre ses efforts pour l'éducation des femmes, notamment la mise en œuvre des engagements pris.

Nous notons les recommandations des Etats, adressées au gouvernement du Qatar, de même que les observations pertinentes, qui nous préoccupent aussi, notamment celles relatives au renforcement de la promotion et la protection des droits des Femmes et des Enfants.

OCAPROCE félicite le gouvernement du Qatar pour tous les efforts accomplis, dans le domaine de la promotion des Droits de l'Homme, en particulier les femmes et les enfants et sa participation constructive à l'Examen Périodique Universel du Conseil des Droits de l'Homme.

L'adhésion du Qatar à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, constitue un gage de l'engagement de ce pays envers la mise en œuvre desdits droits ainsi que l'attention très particulière du gouvernement Qatarien dont bénéficient la promotion et la protection des droits de l'enfant. Saluons à cet effet, le progrès réalisé en termes de promotion de l'égalité de sexes et d'émancipation des Femmes au Qatar.
Mais beaucoup reste à faire.

Nous recommandons : au Qatar de ratifier le pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Par la même occasion, nous encourageons la mise en œuvre effective des droits économiques, sociaux et culturels des femmes dans ce pays.

Nos recommandations vont à la Communauté internationale, pour l'adoption du rapport présenté par le Qatar afin de ne pas compromettre la dynamique enclenchée en matière des Droits de l'Homme dans ce Pays.

Je vous remercie M. le Président.